Surconsommation d'eau

Destaces

Par tsongora

J'ai reçu une facturation d'eau s'élevant à 170 m3 pour six mois.(janvier à fin juin)

Je vis seule avec mon enfant de 3 ans dans une ancienne maison. Je n'ai pas de lave vaisselle ni de piscine, ma consommation devrait se situer entre 80 et 120 litres d'eau par jour. En mars j'ai eu un problème de chasse d'eau que j'ai résolu dans le courant du mois de juin.

Le service des eaux s'est étonné de cette consommation bien qu'il ne m'est pas envoyé d'alerte et m'a demandé de procéder à quelques vérifications il en ressort que je n'ai pas de fui te d'eau quand je n'ouvre ^pas de robinet le compteur ne tourne pas. J'ai fait mes vérifications à la vue

du voisinage et comme par enchantement ma consommation sur 24 heures s'est élevée à 102 litres.

J'en déduis donc que quelqu'un à pirater mon compteur, soit cette personne est en vacance ce qui justifierai une normalité de consommation soit la personne à désinstaller son piratage. Le service des eaux ne veut pas dépêcher une personne pour vérification. Quelle démarche dois-je effectuer ? Que dois-je faire ? Merci par avance de vos réponses

Par janus2

Bonjour,

Le service des eaux n'est pas responsable de l'installation après compteur, d'où leur refus d'expertise. Vous pouvez faire intervenir le plombier de votre choix pour un tel contrôle.